AdUX S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le Exercice clos le 31 décembre 2020)

Fiderec Audit 160 bis rue de Paris 92645 Boulogne-Billancourt

PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Actionnaires AdUX S.A. 101-109 rue Jean Jaurès 92300 Levallois Perret

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de « management fees » et de redevance de Marque :

✓ Personne concernée :

Cyril Zimmermann, Président Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2020 Salih Hikmet Cosgun, Directeur général à compter du 31 janvier 2020 Trond Dale, Président du Conseil d'administration à compter du 31 janvier 2020

✓ Nature et Objet :

Des conventions ont été signées entre votre société et ses filiales, au titre desquelles votre société refacture des frais de « management fees », ainsi que pour certaines filiales (dont Hi-Media Deutschland cédée à Azerion en septembre 2019), une redevance relative à l'utilisation des Marques Hi-média et AdUX.

✓ Modalités :

Les « management fees » représentent une quote-part du salaire brut et des charges sociales y afférentes de salariés de votre société, majorée d'une quote-part de frais généraux ainsi que d'une marge. Ce coût est ensuite réparti en fonction du volume des travaux réalisés sur chacune des filiales concernées.

Votre société a comptabilisé les produits suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

| Sociétés facturées en 2019 | Redevance de marque | « Management Fees » | Total |
|----------------------------|------------------------|---------------------|---------|
| AdUX Regions SAS | | 9 199 | 9 199 |
| Quantum Nederland BV | | 42 462 | 42 462 |
| Hi-media Deutschland AG | 176 496 | | 176 496 |
| Total | 176 496 | 51 661 | 228 157 |

Contrat de garantie perte d'emploi :

✓ Personne concernée :

Cyril Zimmermann, Président Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2020

✓ Nature et Objet :

Votre société a renouvelé un contrat de garantie perte d'emploi au profit de son Président Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au versement des cotisations réalisés par votre société.

✓ Modalités:

A ce titre, votre société a comptabilisé une charge de 2.190 €

Contrat de retraite supplémentaire :

✓ Personne concernée :

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020) – Page 4

Cyril Zimmermann, Président Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2020

Nature et Objet:

Votre société a renouvelé un contrat de retraite supplémentaire au profit de son Président Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au versement des cotisations réalisés par votre société.

✓ Modalités:

A ce titre, votre société a comptabilisé une charge de 630.55 €

Convention de centralisation de trésorerie (« cash-pooling »):

✓ Personne concernée :

Cyril Zimmermann, Président Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2020 Salih Hikmet Cosgun, Directeur général à compter du 31 janvier 2020 Trond Dale, Président du Conseil d'administration à compter du 31 janvier 2020

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 19 juillet 2010 a autorisé la signature d'un contrat de cashpooling visant à centraliser la trésorerie des filiales au sein de votre société.

✓ Modalités:

Les conventions de cash-pooling signées entre AdUX S.A. et ses filiales (Hi-Media Sales AB devenue Admoove AB, Adysseum Sarl, Hi-Media Nederland BV) sur l'exercice 2010 se sont poursuivies sur l'exercice 2019.

Les taux d'intérêts de référence appliqués pour le calcul du taux de rémunération entre la société centralisatrice (AdUX S.A.) et les autres entités sont l'EURIBOR 3 mois du dernier jour de chaque trimestre majoré de 0,5% lorsque le compte est créditeur ou de 1,5% lorsque le compte est débiteur.

Convention de prestation de services entre AdUX S.A. et Azerion Holding B.V. le 1er octobre 2019

✓ Actionnaire concerné :

Azerion Holding B.V. (anciennement dénommée OrangeGames Holding B.V.) en sa qualité d'actionnaire détenant 26% du capital.

✓ Nature et Objet :

Votre Conseil d'administration du 30 septembre 2019 2019 a autorisé la signature d'une convention de prestation de services entre votre Société et Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes support de votre Société assistent les équipes d'Azerion Holding B.V. dans la mise en place de supports marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales.

✓ Modalités :

A ce titre, votre société a comptabilisé un produit de 504 000 €

Fait à Boulogne-Billancourt et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Fiderec Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Idrien LECHEVALIER

Adrien Lechevalier Président Bertrand Baloche Associé

BERTRAM BALOCHE